



Frais de notaire sur succession

Par LISA

Bonjour et merci pour votre accueil

J'aimerais svp votre avis sur des frais de notaire, il s'agit d'un bien immobilier évalué à 109500euros et je n'ai pas de lien de parenté avec le décédé.

Constatation de non opposition :208.08euros

Attestation de propriété immobilière :1596.38euros

Acte de notoriété 287.66euros

P.V. de description du testament 264.58euros

Facture Médialex pour publicité légale et BODAC (testament) 428.88euros

Total : 3902.53 arrondi à 4000

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Je ne vois rien sur la fiscalité ?
Si vous n'avez pas de lien avec le défunt, vous devez en plus payer 60% de droits de succession.

Par LISA

Bonjour et merci pour votre réponse mais je connais le taux pour la fiscalité, se sont les frais de notaire qui m'intéressent, est-ce que je suis sur le bon forum ?

Par Bazille

Bonjour,
La ce sont les frais d acte notarié obligatoires. Tous ces actes sont nomenclaturés et plus ou moins fixes
Il y a aussi les émoluments du notaires, c est autres choses.

Par LISA

Justement j'ai regardé les frais qui sont dans la nomenclature sur le site du gouvernement et mon notaire comme vous pouvez le voir ne correspondent pas.

Par yapasdequoi

Avez-vous fait part de vos remarques au notaire ? et que répond-il ?

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14725]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14725[/url]